Les 3 axes suggérés par Bpifrance pour faire décoller la HealthTech

Alors que la crise sanitaire a amplifié la nécessité de soutenir la HealthTech, l'exécutif a annoncé en juin 2021 un plan à 7 milliards d'euros en ce sens. Pour nourrir la réflexion, Bpifrance, le BCG, France Biotech et Bio-Up avaient précédemment présenté un plan d'action. Les partenaires réclament, entre autres, la création d'une Agence de l'innovation en santé.

Temps de lecture : minute

---

5 octobre 2021

Republication d'un article paru le 13 avril 2021.

Une opportunité de structuration de la HealthTech — qui rassemble les jeunes entreprises technologiques aux activités liées à la santé — se dessine en France. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 a changé l'état d'esprit quant à l'enjeu stratégique que représente le secteur en matière de souveraineté, un conseil stratégique des industries de santé (CSIS) s'est tenu au mois de juin 2021. Emmanuel Macron a fixé l'objectif de ce sommet à plus ou moins long terme : "*Faire de la France une nation leader en matière d'industrie et d'innovation en santé.*" Et annoncé une enveloppe de 7 milliards d'euros pour y parvenir.

Pour contribuer à la réflexion, un rapport avait été présenté par Bpifrance en lien avec le BCG, France Biotech et Bio-Up dès la mi-avril. L'ambition : décliner un plan d'actions concrètes à mettre en place sans attendre pour permettre aux BioTech et MedTech de passer à l'échelle. "*La France ne compte aucune licorne, quand 6 existent en Allemagne*" , relèvait ainsi

Marie Humblot-Ferrero, directrice associée au BCG, prenant en exemple le fait que des BioTech telles que Valneva et Cellectis parviennent à franchir la barre du milliard de dollars de valorisation "*temporairement, pas durablement*".

Trois axes d’action prioritaires

Le plan présenté par les quatre partenaires est le fruit de la consultation de 36 expert·e·s, dirigeant·e·s et responsables publics engagés dans la HealthTech. Il vise à lever les divers obstacles qui font qu’aujourd’hui "*la probabilité de succès pour les entreprises menant des essais cliniques s’élève à 2 %*" . La faute à une durée et des coûts de développement très importants, mais également à la rareté des expertises nécessaires.

Pour autant, "*72 % de l’innovation en santé en France a lieu au sein de ces startups*" . D’où le besoin d’appuyer leur développement selon le BCG, qui pointe le fait que le paysage tend à se renforcer car "*le nombre de produits en essai clinique a doublé depuis 2015*" et que "*la France est le deuxième pays d’Europe, après le Royaume-Uni, en matière de financement*" de la HealthTech. Bpifrance affirme ainsi que les fonds spécialisés qu'il a abondés – tels que Sofinnova et ArchiMed –représentent, à eux tous, une capacité d'investissement de "*4 milliards d'euros*".

Aussi, sur la base de ses enseignements, le rapport s’articule en trois axes :

- Attirer les talents et développer l’accompagnement : les rapporteurs de ce document avancent qu’il est impératif de s’assurer qu’un solide niveau d’expertise est présent au sein des entreprises. "*On a besoin de gens qui ont déjà réussi par le passé. Leur expérience permet parfois d’éviter de petites erreurs qui provoquent l’arrêt des essais cliniques*" , estime Elsy Boglioli-Hofman, fondatrice de Bio-Up, qui

affirme que BioTech et MedTech doivent ainsi "*s’aligner en matière de salaires pour débaucher*" les personnes compétentes. Il est aussi question d’inciter à la diversité des profils dans les conseils d’administration et fonds d’investissement, ainsi que renforcer les mesures sectorielles afin de mettre les bonnes pratiques en commun.

- Structurer la politique industrielle en santé : les auteurs et autrices mettent en avant la nécessité de sélectionner des "hubs" prioritaires pour concentrer les chances de réussite et bénéficier des effets de proximité avec les acteurs locaux. "*On pourrait en imaginer une dizaine, en s’appuyant sur des structures existantes telles que les Institut hospitalo-universitaires* (IHU)*. Ils devront renforcer les capacités françaises en bioproduction, accompagner la transition numérique de la santé et faciliter la collecte et l’accès aux données*" , pointe Paul-François Fournier, directeur exécutif innovation de Bpifrance, qui plaide en faveur d’un "*échange étroit et continu entre le système de santé et les filières de production*" avec l’État pour intermédiaire.
- Simplifier le cadre administratif : parmi les priorités figurent, selon le rapport, des efforts visant à faciliter le transfert de technologies ou encore l’accès au marché. "*Il faut qu’une acculturation du domaine privé s’opère vers le public*" , avance Franck Mouthon, président de France Biotech, selon qui la collaboration entre ces acteurs est une condition sine qua non de la réussite. Un renforcement de l’attractivité de la France en matière d’essais cliniques devra aussi avoir lieu selon le spécialiste, tout comme une remise à plat des différentes règles qui entourent les conflits d’intérêts.

À lire aussi
E-Santé : La France est le pays européen le mieux doté en fonds d'investissement

Créer une Agence de l'innovation en santé

Dans l’espoir de "*créer un cercle vertueux*" — les différents points sus-cités devant "*se nourrir les uns les autres*" — Bpifrance et ses trois partenaires appellent de leurs vœux la création d’une Agence de l’innovation en santé. Ce type de structure est, dans les faits, réclamée de longue date par les acteurs du secteur. "*Il ne s’agit pas d’ajouter une couche supplémentaire, mais bien de former un catalyseur*" , se défend Paul-François Fournier. Cette institution serait, selon les recommandations du document, chargée "*de créer de la valeur pour l’ensemble des acteurs de la HealthTech et d’assurer la légitimité de ceux-ci auprès du public et du privé, ainsi qu’à l'international*" . Elle devrait, pour ce faire, être "*dotée de véritables moyens d’action et assurer une concertation régulière au sujet des missions et outils nécessaires*" .

C’est l’ensemble de la politique industrielle en matière de santé, de l’amont (recherche et développement) jusqu’à l’aval (accès au marché et fixation des prix), qui serait ainsi pilotée par ses soins. Si la question de la fondation d’une telle instance s’est jusqu’ici révélée être un serpent de mer, les instigateur·rice·s du rapport veulent croire qu’un "*terreau favorable*" existe aujourd’hui. "*Nous en sommes à un stade où la maturité technologique rencontre la volonté politique*" , assure Paul-François Fournier, qui réaffirme que la crise sanitaire a aiguisé cette dernière. Le gouvernement semble avoir acté la création d'une Agence de l'innovation en santé, mais n'a pas communiqué de date lors de la présentation de son plan pour l'innovation en santé. À en croire le directeur exécutif innovation de Bpifrance, "*l’État se mobilise depuis quelque temps sur des plans largement basés sur les écosystèmes*" – à l’image du plan quantique annoncé début 2021.

Article écrit par Arthur Le Denn